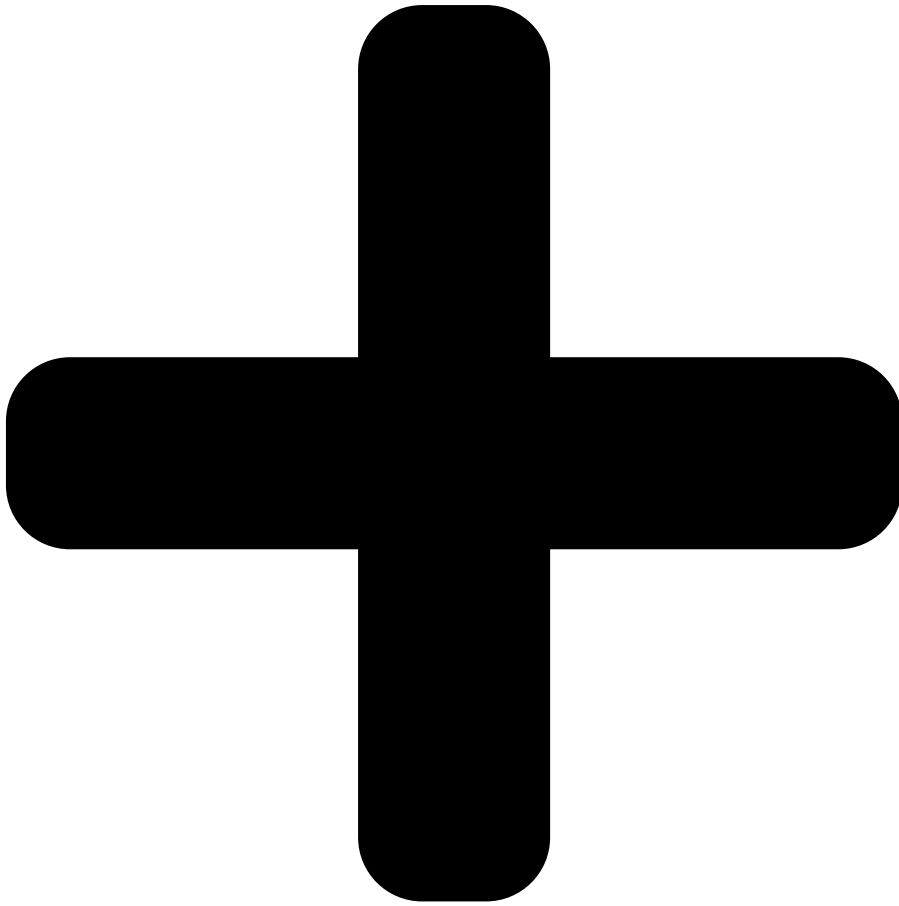
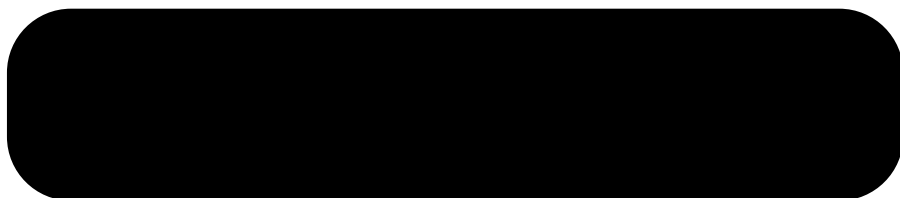


Fiches pratiques

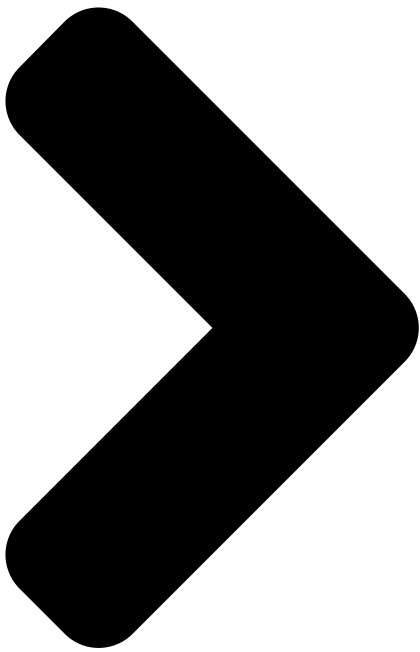
mercredi 7 décembre 2022

Fiches pratiques

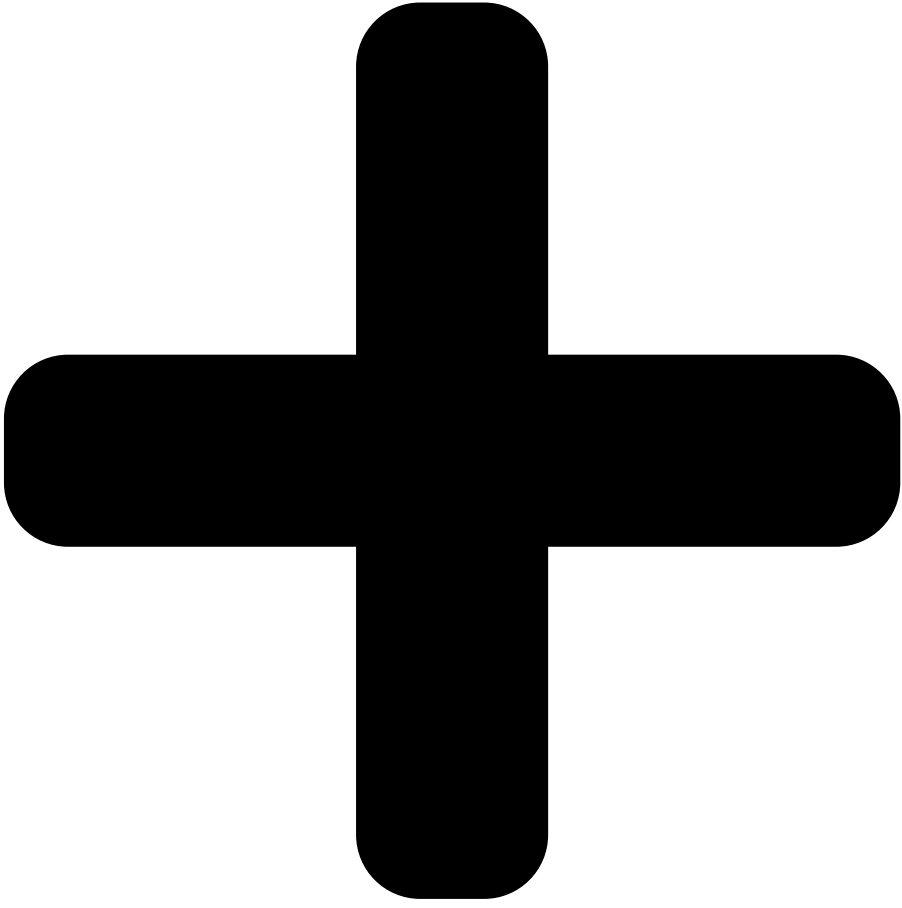




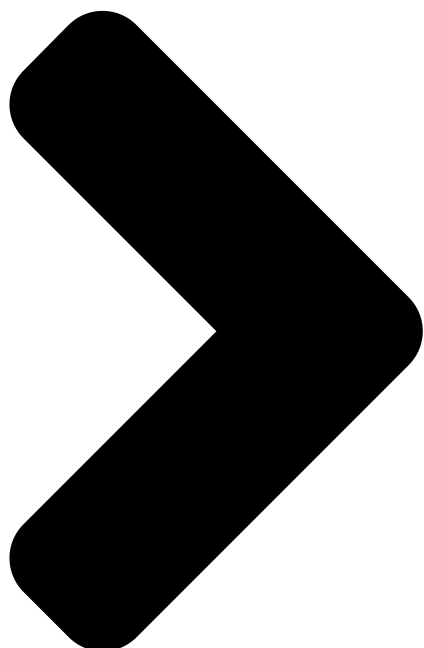
Entretien du logement



Guide entretien	Vous êtes locataire ! Quels sont les travaux d'entretien de votre logement à votre charge et ceux à la charge de votre bailleur ?
-----------------	--

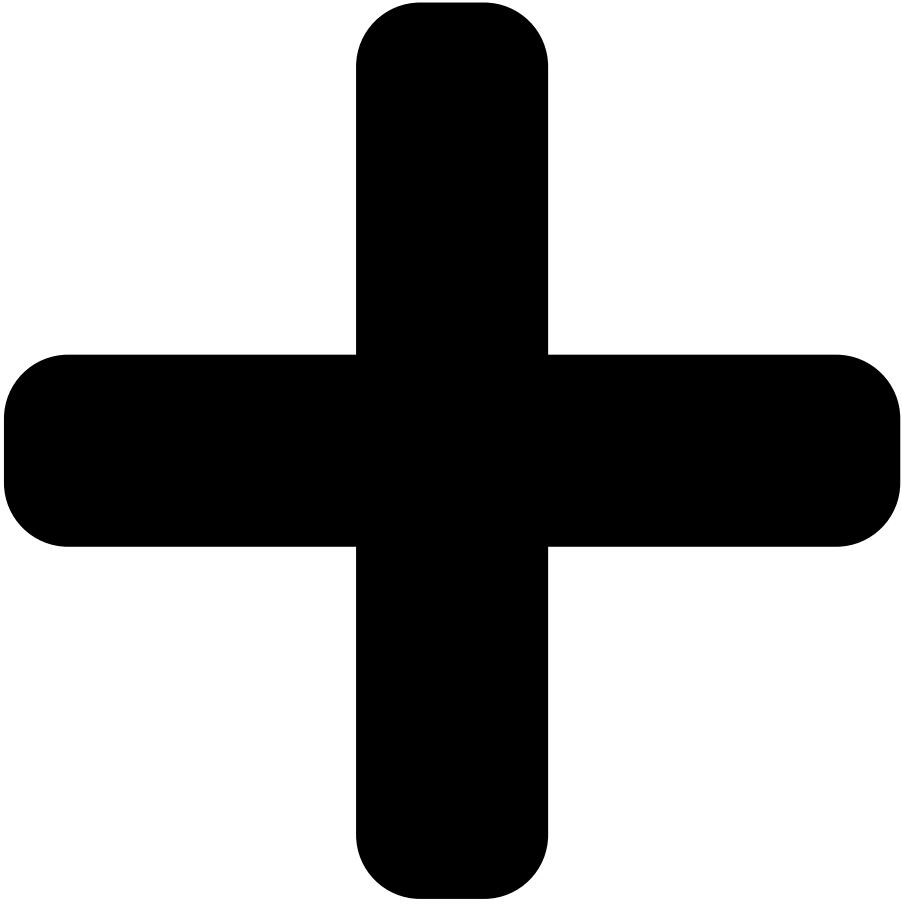


Une amicale CNL en pratique

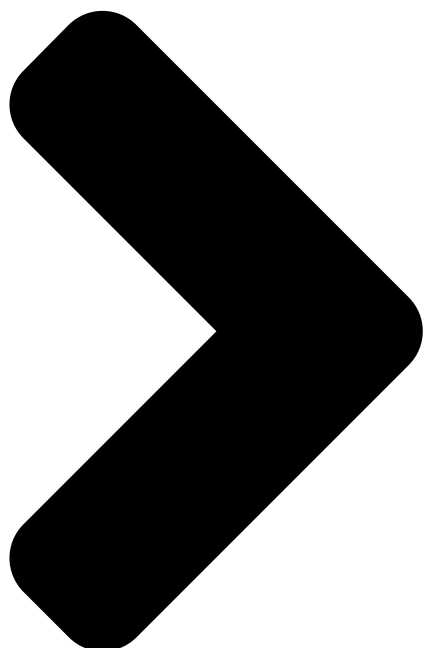


Comment créer une
amicale CNL ?

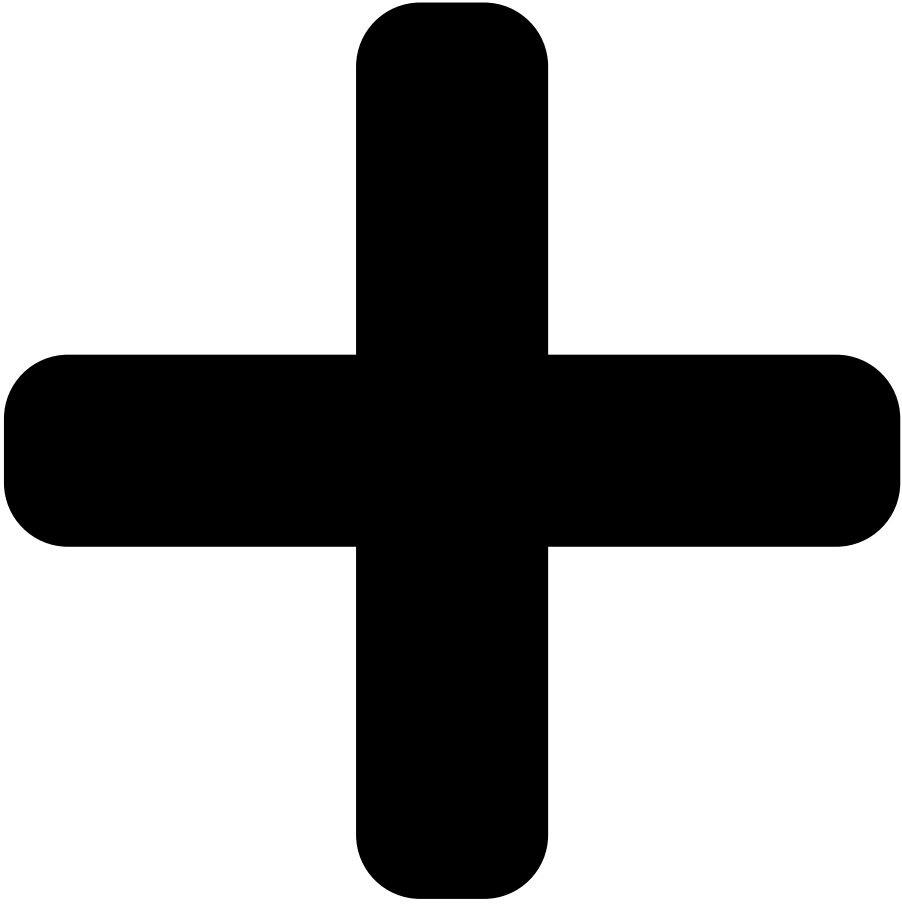
Se rassembler en amicales locataires.
Créer une Amicale de locataires ou de copropriétaires CNL
est le meilleur moyen d'obtenir satisfaction.



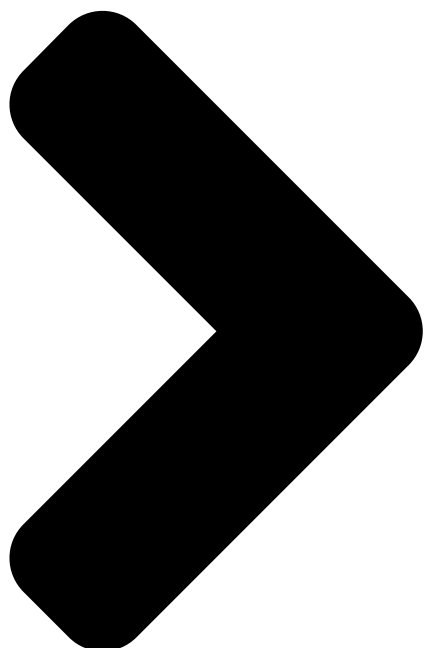
Révision annuelle des loyers



Révision annuelle des loyers	Révision annuelle des loyers, comment ça marche ? Quelles mesures pour les passoires thermiques ?
------------------------------	--



Contrat d'énergie résilié sans mon accord



Contrat d'énergie résilié sans mon accord	Que faire si mon contrat d'énergie est résilié sans mon accord ?
---	--

Bien vivre avec ses voisins

Les astuces de la CNL

Les conseils de la CNL

×

Pour vivre en bon voisin, voici quelques gestes simples que vous pouvez adopter :

1. Soyez respectueux : Respectez la tranquillité et l'intimité de vos voisins en évitant de faire du bruit excessif, surtout pendant les heures de repos. Évitez également de perturber les espaces communs tels que les couloirs ou les jardins.

2. Soyez courtois : Un simple bonjour ou un sourire peut contribuer à créer une atmosphère conviviale. Montrez de la considération envers vos voisins en étant poli et en les saluant lorsque vous les croisez.
3. Soyez attentif : Si vous organisez une fête ou si vous prévoyez des travaux bruyants, informez vos voisins à l'avance pour éviter les surprises désagréables. Tenez également compte des horaires de sommeil et des besoins spécifiques de vos voisins, notamment s'ils ont de jeunes enfants ou des horaires de travail différents.
4. Respectez les espaces communs : Veillez à maintenir les espaces communs propres et en bon état. Nettoyez après vous lorsque vous utilisez les parties communes, comme les couloirs, les escaliers ou les buanderies.
5. Résolvez les conflits de manière pacifique : Si vous rencontrez des problèmes avec un voisin, essayez de discuter calmement pour trouver une solution mutuellement satisfaisante. La communication ouverte et respectueuse est souvent la clé pour résoudre les conflits.
6. Soyez responsable de vos animaux de compagnie : Si vous avez des animaux de compagnie, assurez-vous de les tenir en laisse dans les espaces communs et de nettoyer après eux. Respectez également les règles et les réglementations concernant les animaux de compagnie dans votre immeuble ou votre quartier.

En adoptant ces gestes, vous contribuez à créer un environnement harmonieux et agréable pour vous et vos voisins.

La CNL vous propose de vous rapprocher de la mairie du lieu de votre habitation pour savoir s'il existe un arrêté municipal concernant le bruit

(**ex:** utilisation à certaines heures et jours des engins bruyants de tailles et entretien des haies etc)

Cohabiter c'est admettre que nos voisins ont aussi le droit de vivre.